

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Usagers de la Route

AVIS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, il a été mis en œuvre une procédure de contrat de concession de service public pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau des autoroutes non concédées et voies assimilées du Haut-Rhin.

Autorité concédante : Etat – Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

PREFECTURE DU HAUT-RHIN
DRLP – BUR
7 rue Bruat – B.P. 10489
68020 COLMAR CEDEX

Objet du contrat de concession de service public et lieu d'exécution :

Opérations de dépannage et de remorquage de véhicules légers (VL) sur les autoroutes non concédées et voies assimilées du département du Haut-Rhin (A35 – A36 – RN66 – RN83).

Caractéristiques principales :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché, pour une durée de 5 ans à compter de la date de conclusion du contrat de concession.

Conditions de participation :

Les conditions de participation sont inscrites dans le règlement de consultation et dans le cahier des charges disponibles sur le portail des services de l'Etat dans le Haut-Rhin :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Marches-publics-et-concessions-de-service-public/Avis-de-concession>

Renseignements administratifs et retrait du dossier : à compter du 19 décembre 2016

Préfecture du Haut-Rhin – Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques – Bureau des Usagers de la Route

Tél : 03.89.29.21.61 / 03.89.29.21.59 aux horaires suivants : 8h15 à 11h30 du lundi au vendredi

Courriel : nathalie.ehrhart@haut-rhin.gouv.fr et natacha.muller@haut-rhin.gouv.fr

Date et heure limites de réception des candidatures :

Le 31 janvier 2017 à 12H00 pour les dépôts en Préfecture de Colmar ou à minuit pour les envois par courrier (cachet de la Poste faisant foi).

Instance chargée des recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg – 31 Avenue de la Paix – BP 51 038 – 67 070 STRASBOURG Cedex.

Date d'envoi d'avis à la publication : le 6 décembre 2016